

MAIRIE
DE
MONTREUIL-JUIGNÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°109 /2019

Liberté – Égalité - Fraternité

Code Postal : 49460

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,
Vu la Loi n° 1111-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1 et L 2131-3,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,
Considérant que pour permettre l'évolution en toute sécurité des usagers du parking de la salle Jacques Brel, il y a lieu de le réglementer,

ARRETE

ARTICLE I - Dès la mise en place de la signalisation réglementaire horizontale, il est instauré un sens unique de circulation Parking de la salle Jacques Brel. (Voir plan joint).

ARTICLE II - Dans le même temps sur la partie haute du parking, il est instauré un sens unique sur une longueur de 50 mètres sauf cycles et vélos électriques (voir plan joint).

ARTICLE III - La signalisation réglementaire sera effectuée par les services techniques de la ville de Montreuil-Juigné.

ARTICLE IV - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE V - Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE VI - Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL-JUIGNE, Messieurs les correspondants de Presse, Services Techniques, Service Communication, Messieurs les Policiers Municipaux.

Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ
Le 30 septembre 2019

Le Maire
Benoit COCHET



Projet d'aménagement parcours cyclable Parking salle J.BREL

Signalisation
verticale



Sens unique VL
Double sens cycles



Pictogramme
vélo

Chevron
directionnel



Ligne
continue



Signalisation
horizontale

Signalisation
verticale



Repositionnement du panneau
angle Kennedy / A.F.N.



Panneau C115



Panneau C116



Panonceau Dv21d



Panonceau Dv11